



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES	CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 30 mars 2023
--	---

Date de convocation : vendredi 24 mars 2023

Délibération n° CC_2023_80
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 50

Votants : 58

Pouvoirs :

Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,
M. Pierre-Henri JALLAIS à M. Fabrice
BARUSSEAU, M. Philippe CREACHCADEC à M.
Joël TERRIEN, Mme Dominique DEREN à M.
Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX à
Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Céline
VIOLLET à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme
Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M.
Pierre HERVE à M. David MUSSEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget Supplémentaire-Budget Annexe
"Zones d'Activités Communautaires" -Exercice
2023

Le 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Gaby TOUZINAUD, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Sylvie BARDEY, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Joseph DE MINIAC, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : M. Gaby TOUZINAUD

RAPPORT

Le rapporteur expose que le compte administratif 2022 du Budget Annexe « Zones d'Activités Communautaires » a fait apparaître le résultat de clôture.

Ainsi, le budget supplémentaire proposé au vote, reprend l'affectation des résultats constatée à la clôture de l'exercice 2022.

En outre, le budget supplémentaire -comme les décisions modificatives- est un document budgétaire

qui permet d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les deux sections concernées, soit le fonctionnement et l'investissement.

Après en avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu le budget primitif 2023 voté le 8 décembre 2022, par délibération n°2022-216 du Conseil Communautaire,

Vu le compte administratif 2022 du Budget Annexe « Zones d'Activités Communautaires », voté le 30 mars 2023, par délibération du Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2023 portant affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe « Zones d'Activités Communautaires »,

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'affectation du résultat du Budget Annexe « Zones d'Activités Communautaires »,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023,

Compte tenu de la présentation du rapport ci-dessous relatif au budget supplémentaire de l'exercice 2023,

➤ **La section d'investissement s'équilibre à 16 736,37 €**

- Les recettes correspondent :
 - à un correctif suite erreur imputation sur BP 2023 pour + 4 350,65 € (chap. 040).
 - à un correctif suite erreur imputation sur BP 2023 pour - 4 350,65 € (chap. 35).
 - à un emprunt d'équilibre pour un montant de 16 736,37 € (chap. 16).
- Les dépenses comprennent le déficit d'investissement reporté pour 16 736,37 € (chap. 001).

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 s'établit, par conséquent, comme suit

SECTION D'INVESTISSEMENT					
040	Total des opérations d'équipement 3555	- €	16	Emprunts	16 736,37 €
001	déficit d'investissement reporté	16 736,37 €	040	Annul stocks 3355	4 350,65
			35	Terrains aménagés	- 4 350,65
	total	16 736,37 €			16 736,37 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Zones d'Activités Communautaires » pour l'exercice 2023, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le - 7 AVR. 2023

ID : 017-200036473-20230330-2023_80-BF

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX).
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Gaby TOUZINAUD



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.